

## I

*L'Ambassadeur du Canada à la Secrétaire d'État  
des États-Unis d'Amérique*

Washington D.C., le 21 décembre 2010

Note: UNEN0075

Madame la Secrétaire d'État,

J'ai l'honneur de me référer aux récentes recommandations de la Commission du saumon du Pacifique au sujet du chapitre 4 de l'Annexe IV du *Traité entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant le saumon du Pacifique*, signé à Ottawa le 28 janvier 1985, tel qu'amendé (le « Traité »). L'expiration automatique de ce chapitre est prévue pour le 31 décembre 2010. J'ai donc l'honneur de proposer que nos deux gouvernements concluent un accord, conformément à l'Article XIII du Traité, en vue d'apporter l'amendement suivant à l'Annexe IV :

Que le libellé du paragraphe 1 du chapitre 4 de l'Annexe IV soit remplacé par ce qui suit : « Les dispositions du présent chapitre visent la période de 2005 à 2012, inclusivement. »

Si la proposition énoncée dans la présente note agréé à votre gouvernement, j'ai l'honneur de proposer que cette note, dont les versions en langue française et anglaise font également foi, ainsi que votre réponse affirmative constitue entre nos deux gouvernements un accord qui entrera en vigueur à la date de la présente note et demeurera en vigueur pour une période de deux ans commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Je vous prie d'agréer, Madame la Secrétaire d'État, l'assurance de ma très haute considération.

Gary Doer  
Ambassadeur du Canada